

**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N° 08/2018
du 6 septembre 2018**

Le trente août deux mil dix-huit, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du six septembre deux mil dix-huit à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation : **30 août 2018**

Conseillers élus : **23**

Conseillers en exercice : **23**

Conseillers présents : **18**

Procurations : 3

Séance du 6 septembre 2018

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Adjointes

M. Alfred KLEITZ, Adjoint,

Mmes Christine GEBUS, Annette GRIES, Monique GRAD-ORAN, Martine HUARD, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER.

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Yan LONGERON, Olivier SCHLATTER, Marc VOGEL, Steve WOLFFER.

Absents excusés :

Mmes Brigitte MULLER qui donne procuration à Valentine FRITSCH

M. Emmanuel JUNG qui donne procuration à M. Pierre FEIDT

M. Thomas TRUMPF qui donne procuration à Claude ZIMMERMANN

M. Valentin SCHAEFFER

Absents :

M. Romaric WEIL

Assistait en outre :

M. Claude LITZELMANN, Rédacteur

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018

3. Vie institutionnelle

- 3.1. Election d'un nouvel adjoint au maire
- 3.2. Election de la Commission d'Appel d'Offres

4. Ressources humaines :

- 4.1. Contrat DESCHLER Cassandra
- 4.2. Contrats des assistants d'enseignement artistique
- 4.3. Mise à disposition d'un professeur de musique par la ville de Saverne

5. Aménagement d'un cheminement piéton entre Dettwiller et Lupstein : avenant au marché

6. Urbanisme :

- 6.1. Autorisation de surplomb du domaine public

7. Affaire foncière :

- 7.1. Acquisition d'une partie des parcelles en section 8 appartenant aux conjoints Simon

8. Domaine et patrimoine :

- 8.1. Adoption du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale de Dettwiller

9. Mise en souterrain réseaux téléphonique Quartier Rouvillois et rue de la Fontaine

10. Affaires scolaires :

- 10.1. Ecoles : subvention animations pédagogiques

11. Informations

- 11.1. Droit de préemption urbain
- 11.2. Piscine CM1 et CM2
- 11.3. Diverses informations
- 11.4. Agenda

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire demande à M. Amaury GUERRIER s'il veut être secrétaire de séance.

M. GUERRIER accepte volontiers cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2018 par 18 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

3. Vie institutionnelle

3.1. Election d'un adjoint au maire

Le Maire indique au conseil municipal que la démission de M. Olivier SCHLATTER des fonctions de 1er adjoint au maire a été acceptée par le représentant de l'Etat en date du 3 septembre 2018.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 6 octobre 2016;
- sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir il prendra rang après tous les autres ;
- pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Avant de passer au vote, M. Olivier SCHLATTER donne lecture d'une déclaration annexée au présent procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à cinq ; que les adjoints élus le 29 mars 2014 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs ; il s'agit de MM. Gilbert HUTTLER et Steve WOLFFER.

Après un appel à candidature, M. Marc VOGEL se porte candidat et il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour du scrutin

Sous la présidence de M. Claude ZIMMERMANN, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : 6
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
- e) Majorité absolue : 12

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
VOGEL Marc	15	quinze

M. Marc VOGEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

3.2. Election de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Denis BALTZER, adjoint et également membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, il convient de pourvoir à son remplacement.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants la CAO est composée du Maire ou de son représentant légal, président, de 3 membres du Conseil Municipal titulaires et 3 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire propose le renouvellement intégral de la commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 22

Considérant

- qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ; que ces derniers sont appelés à remplacer n'importe lequel des membres titulaires empêchés;

- que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel;

- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation, mais que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition ne s'y opposant, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des délégués titulaires et suppléants.

La liste suivante est présentée et élue par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION :

Membres titulaires

Mme Brigitte MULLER

M. Alfred KLEITZ

M. Gilbert HUTTLER

Membres suppléants

Mme Valentine FRITSCH

M. Amaury GUERRIER

M. Valentin SCHAEFFER

Ses membres sont immédiatement installés.

4. Ressources humaines :

4.1. Contrat DESCHLER Cassandra

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'embauche d'un agent technique contractuel chargé de surveiller les entrées et sorties des écoles et de sécuriser les passages piétons.

Du fait que Mme DESCHLER Cassandra a effectué la surveillance quotidienne au portail durant l'année scolaire 2017/2018, ce poste lui a été confié à raison de 16h par mois.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

EMET un avis favorable pour l'embauche de Mme Angélique DESCHLER à compter du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 à raison de 16h hebdomadaire.

AUTORISE le maire à faire toutes les démarches et à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

4.2. Contrats des assistants d'enseignement artistique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année scolaire 2018/2019, Mme Audrey PUVILAND, professeure de trompette, a été remplacée par M. Sylvain MOUTOT et précise que suite à la rentrée musicale, les professeurs de l'école municipale de musique ont des heures de cours individuels ou collectifs différents de ce que prévoyait la délibération du 4 juillet 2018.

Il est donc proposé au conseil Municipal de délibérer pour créer :

- 6 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 18h08, 7h30, 6h40, 7h30, 9h47, et 10h00 hebdomadaires à l'échelon 3 et
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 2h05 hebdomadaires à l'échelon 2.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés DECIDE :

- de CREER les postes suivants pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 :

Instrument	Durée hebdomadaire	Echelon	Professeur
Eveil Musical	10h	Echelon 3	Pierre CHARBY
Piano	18h08	Echelon 3	Tatiana CIOBANU
Trompette	2h05	Echelon 2	Sylvain MOUTOT
Eveil musical Formation musicale Accordéon	7h30	Echelon 3	Fanny REYSZ
Batterie Percussion	6h40	Echelon 3	Rémi SCHWARTZ
Clarinette Saxophone	7h30	Echelon 3	Adam STARKIE
Guitare	9h47	Echelon 3	Léa SWIERKOWSKI

- FIXE : - le supplément familial conformément à la délibération du 11 juillet 2013 ;
- une indemnité versée mensuellement, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves.

4.3. Mise à disposition d'un professeur de musique par la ville de Saverne

Monsieur Pierre CHARBY enseigne l'éveil musical, la découverte et la formation musicale à l'école de musique de Dettwiller. Il enseigne également à l'école de musique de Saverne où il a récemment été titularisé à hauteur d'environ 11 heures par semaine.

Une mise à disposition de M. CHARBY par la ville de Saverne lui permettrait de travailler à temps plein.

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de M. Pierre CHARBY pour un volume horaire de 11 heures maximum par semaine, à compter du 1^{er} octobre 2018.

Monsieur FRIEDRICH regrette que la commune de Dettwiller ne s'interroge pas davantage sur l'opportunité d'embaucher M. Pierre CHARBY malgré les conditions financières de cette embauche, notamment un 13^{ème} mois ; quitte à modifier les contrats de tous les professeurs de musique de Dettwiller.

M. FRIEDRICH estime que ce surcoût sera bien inférieur au coût que supportera la commune de Dettwiller si elle continue à s'engager dans une démarche de mutualisation rampante initiée par la commune de Saverne dont l'objectif est la répartition sur les différentes écoles de musique de son très grand déficit.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS :

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de M. Pierre CHARBY pour un volume horaire de 11 heures maximum par semaine avec la Commune de Saverne.

5. Aménagement d'un cheminement piéton entre Dettwiller et Lupstein : avenant au marché

Monsieur le Maire donne la parole à M. Marc VOGEL qui explique que l'avenant n°1 présenté par l'Entreprise ADAM TP concerne les modifications nécessaires à la réalisation de travaux complémentaires visant à créer un cheminement piéton provisoire sur le pont du canal de la Marne au Rhin.

Avenant n°1	47 281 € HT
Avenant n°1	2 167 € HT
Nouveau montant du marché	49 448 € HT

Dépassement	2 167 € HT
Dépassement %	4,58 %

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 en sachant que la commune est en attente d'un avenant négatif suite à la constatation d'une différence de mètres.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché.

6. Urbanisme :

6.1. Autorisation de surplomb du domaine public

Mme BARAT Catherine domiciliée 4 rue des Bouchers à Dettwiller sollicite l'autorisation pour l'installation d'une marquise au-dessus de sa porte d'entrée. L'empiètement sur l'espace public serait de 76 cm.

Décision du Conseil Municipal

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Générale des Collectivités Locales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 et L2542-2 ,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L115-1 à L116-8 et L141-2 à L141-12, R115-1 à R116-2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

AUTORISE Mme BARAT Catherine à empiéter de 76 cm sur le domaine public pour l'installation d'une marquise au-dessus de sa porte d'entrée.

Le domaine public étant inaliénable, la Commune peut décider de lever à tout moment cette autorisation et de revenir à l'état initial.

7. Affaire foncière :

7.1. Acquisition d'une partie des parcelles en section 8 appartenant aux conjoints Simon

Pour la sécurisation des piétons, la commune souhaite acquérir les parcelles ci-dessous d'une superficie totale de 44 centiares au prix de 4 400 euros.

Rue de la Heid	
Parcelle 251/25	36 ca
Parcelle 253/24	6 ca
Parcelle 255/23	2 ca
total	44 ca

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- APPROUVE l'acquisition des parcelles n° 251/25, 253/24 et 255/23 en section 8 d'une superficie totale de 44 centiares au prix de 4 400 €
- DECIDE de prendre en charge les frais d'arpentage et notariés relatifs à cette acquisition
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. Domaine et patrimoine :

8.1. Adoption du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale de Dettwiller

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

ADOpte le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale de Dettwiller dont le texte est joint à la présente délibération.

9. Mise en souterrain des réseaux téléphoniques du Quartier Rouvillois et de la rue de la Fontaine

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la voirie - Quartier Rouvillois et rue de la Fontaine, Orange SA a transmis une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques.

La présente convention a pour objet de régler les modalités juridiques et financières de ces travaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention.

10. Affaires scolaires :

10.1. Ecoles : subvention animations pédagogiques

L'école maternelle prévoit une animation « cirque » pour fin février-début mars 2019 où chaque enfant bénéficiera de plusieurs activités cirque pendant une semaine qui se terminera par un spectacle. Le coût total par élève est de 85 euros.

Monsieur le Maire propose de fixer une subvention pour les animations pédagogiques des écoles maternelle et primaire et demande au conseil municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

FIXE la subvention pour les animations pédagogiques à 5€/jour/élève pour les écoles maternelle et primaire.

11. Informations

11.1. Droit de préemption urbain



Section 10

Parcelle(s) 17 et 181/14

60 rue de Strasbourg

Superficie totale : 4,66 ares

Propriétaires :

M. FREIERMUTH

Acquéreurs : M. HAUDENSCHILD et Mme SCHIRRER

11.2. Piscine CM1 et CM2

Afin d'encourager la pratique de la natation dans les écoles, le Maire informe le conseil municipal de la prise en charge par la commune du transport et des entrées piscine des élèves de CM1 et CM2.

11.3. Diverses informations

- La poste de Dettwiller a informé la commune du transfert de son activité dans un commerce local.
- Des travaux de mise aux normes sont en cours au point dépôt de déchets verts de Dettwiller. La réouverture est prévue fin septembre-début octobre 2018.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé deux candidatures pour le remplacement de Mme Alexane NEMOZ du service administratif.

11.4. Agenda

- Dimanche 9 septembre : cérémonie récompenses
- Samedi 15 septembre : concert de l'orchestre philharmonique de Strasbourg à l'église de Dettwiller
- Vendredi 21 septembre : Fête des associations

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22H00